



VILLE DE SAINT-JÉRÔME

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 18 OCTOBRE 2022 À 19 H**

ORDRE DU JOUR

1.- OUVERTURE

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Mot du maire
- 1.3 Public – Période de questions
- 1.4 Adoption de l'ordre du jour
- 1.5 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 septembre 2022
- 1.6 Dépôt des procès-verbaux du comité exécutif des 15, 22 et 29 septembre, ainsi que du 6 octobre 2022

2.- AVIS DE MOTION - ADOPTION DE RÈGLEMENTS

- 2.1 Adoption du règlement 0949-000 règlement décrétant des dépenses de 1 600 000 \$, l'affectation de 1 197 000 \$ du solde disponible du règlement d'emprunt numéro 0808-000 et un emprunt de 403 000 \$ pour des travaux de reconstruction des passages à niveau sur la rue du Boisé et le boulevard Jean-Baptiste-Rolland et abrogeant le règlement 0943-000
 - *Nouveau règlement – Abrogation du règlement 0943-000*
 - *Montant de la dépense 1 600 000 \$*
 - *Montant de l'affectation 1 197 000 \$*
 - *Montant de l'emprunt 403 000 \$*
 - *Terme de 20 ans*
 - *100% à l'ensemble*
 - *Nouvelle procédure à la demande du Ministère des affaires municipales et de l'habitation*
 - *Travaux de reconstructions des passages à niveau sur la rue du Boisé et le boulevard Jean-Baptiste-Rolland (EXO)*
- 2.2 Adoption avec modifications du règlement 0950-000 règlement décrétant de travaux de maintien d'actifs et remplacement de feux de circulation à divers endroits de la ville, ainsi qu'un emprunt de 1 900 000 \$ et abrogeant le règlement 0944-000
 - *Nouveau règlement – Abrogation du règlement 0944-000*
 - *Avec modifications – nouveau devis estimatif – corrections administratives*
 - *Terme de 20 ans*
 - *100% à l'ensemble*
 - *Nouvelle procédure à la demande du MAMH*
 - *Travaux de maintien d'actifs et remplacement de feux de circulation sur le territoire de la Ville de Saint-Jérôme pour les années 2022 à 2024*

- 2.3 Adoption du règlement 0951-000 règlement décrétant le versement de la quote-part municipale pour les travaux de 1ère et 2e étape dans le cadre du projet « Quartier des Hauts St-Germain – Secteur Nord – Phase 1 » – prolongement du boulevard de la Traversée, dont une affectation de 1 600 000 \$ en provenance des soldes disponibles de divers règlements d'emprunt fermés ainsi qu'un emprunt de 1 748 000 \$ et abrogeant le règlement 0945-000
- *Nouveau règlement – Abrogation du règlement 0945-000*
 - *Terme de 20 ans*
 - *91,84 % à l'ensemble, 4,68 % aqueduc et 3,48 % égout*
 - *Montant de l'emprunt : 1 748 000 \$*
 - *Montant de l'affectation 1 600 000 \$*
 - *Travaux dans le cadre du projet du Quartier Hauts-St-Germain et prolongement du boulevard de la Traversée*
- 2.4 Adoption du règlement 0952-000 règlement décrétant l'achat de trois véhicules d'urgence d'incendie ainsi qu'un emprunt de 4 100 000 \$
- *Nouveau règlement*
 - *Terme de 15 ans*
 - *Emprunt de 4 100 000\$*
 - *100 % à l'ensemble des immeubles de la Ville*
 - *Achat de 3 véhicules d'urgence pour le Service de la sécurité d'incendie*
- 2.5 Présentation, dépôt d'un projet de règlement et avis de motion - Règlement décrétant des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable sur diverses rues ainsi qu'un emprunt de 9 000 000 \$
- *Nouveau règlement*
 - *Terme de 20 ans*
 - *100 % à l'ensemble*
 - *Pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable sur diverses rues*
- 2.6 Adoption du règlement 0953-000 règlement abrogeant le règlement 0871-000 décrétant des travaux de réfection d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de chaussé, de trottoirs, de bordures et d'éclairage sur la rue l'Érablière, ainsi qu'un emprunt de 1 109 000 \$
- *Nouveau règlement*
 - *Aucun financement octroyé*
 - *Aucune dépense engagée*
 - *Projet abandonné*
- 2.7 Présentation, dépôt d'un projet de règlement et avis de motion – Règlement amendant le règlement 0280-000 concernant la circulation et le stationnement, tel que déjà amendé
- *Amendement au règlement*
 - *Modification de l'annexe 1 intitulée « Panneaux d'arrêts » de l'article 8*
 - *Modification de l'annexe 6 intitulée « Interdiction de stationner sur certains chemins publics » de l'article 25*
 - *Modification de l'annexe 7 intitulée « Interdiction de stationner à certaines périodes ou à certaines heures ou en excédant d'une certaine période ou de certaines heures » de l'article 28*
 - *District : 5*
- 2.8 Présentation, dépôt d'un projet de règlement et avis de motion - règlement décrétant la fourniture de luminaires de rues au DEL incluant l'installation écoénergétique et de conception à Saint-Jérôme ainsi qu'un emprunt de 3 750 000 \$
- *Nouveau règlement*
 - *Terme de 10 ans*
 - *Emprunt de 3 750 000 \$*
 - *À l'ensemble des immeubles de la Ville*
 - *Achat de luminaires de rues DEL et installation de ceux-ci*
- 2.9 Présentation, dépôt d'un projet de règlement et avis de motion - Règlement décrétant des travaux de construction d'un bloc sanitaire à la Place de la Gare ainsi qu'un emprunt de 800 000 \$
- *Nouveau règlement*
 - *Terme de 20 ans*
 - *Emprunt de 800 000 \$*
 - *À l'ensemble des immeubles de la Ville*
 - *Travaux de construction d'un bloc sanitaire à la Place de la Gare*

- 2.10 Présentation, dépôt d'un projet de règlement et avis de motion – Règlement abrogeant le règlement 0852-000 décrétant des travaux de réfection d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de chaussée, de trottoirs, de bordures et d'éclairage sur la rue Laviolette entre les rues de Martigny et Richard, ainsi qu'un emprunt de 7 050 000 \$
- *Nouveau règlement*
 - *Aucun financement octroyé*
 - *Aucune dépense engagée*
 - *Projet abandonné*
- 2.11 Présentation, dépôt d'un projet de règlement et avis de motion - Règlement parapluie décrétant des dépenses relatives en vue de travaux de maintien d'actifs dans les espaces verts, parcs ainsi que les plateaux sportifs et récréatifs à divers endroits de la Ville de Saint-Jérôme – Année 2023-2024 et 2025 ainsi qu'un emprunt de 6 750 000 \$
- *Nouveau règlement*
 - *Terme de 20 ans*
 - *Emprunt de 6 750 000 \$*
 - *À l'ensemble des immeubles de la Ville*
 - *Travaux de maintien d'actifs dans les espaces verts et les plateaux sportifs pour les années 2023, 2024 et 2025*
- 2.12 Présentation, dépôt d'un projet de règlement et avis de motion - Règlement déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et sur lequel des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins de logements sociaux et à des fins municipales
- *Nouveau règlement*
 - *Imposition d'un droit de préemption en faveur de la Ville possible sur l'entièreté des immeubles sur le territoire de la Ville*
 - *District : Tous*

3.- ZONAGE

- 3.1 Dépôt du procès-verbal de l'assemblée de consultation publique du 11 octobre 2022
- 3.2 Adoption du règlement 0309-500 amendant le règlement 0309-000 sur le zonage, tel que déjà amendé - PR-0309-500
- *Amendement au règlement*
 - *Modifier les dispositions relatives à la sécurité des piscines résidentielles, en concordance avec le règlement sur la sécurité des piscines résidentielles (L.R.Q., c. S-3.1.02, r.1)*
 - *District : Tous*
- 3.3 Adoption d'un second projet d'amendement au règlement 0309 000 sur le zonage, tel que déjà amendé - PR 0309-501
- *Amendement au règlement*
 - *Modification du plan de zonage - Créer la zone H-1075.2 et y autoriser les habitations multifamiliales de 6 logements,*
 - *Création de la zone H-1075.3 et y autoriser les habitations multifamiliales de 9 à 18 logements*
 - *Création de la zone H-1075.4 et y autoriser les habitations multifamiliales de 9 à 20 logements*
 - *Création de la zone 1075.5 et y autoriser les habitations multifamiliales mixtes de 9 à 120 logements et d'édicter ces 4 nouvelles zones*
 - *Districts : 10, 11 et 12*
- 3.4 Adoption de la résolution – Modification de la résolution CM-13826/20-08-25 du PPCMOI-2020-0006 en ce qui a trait à la condition de délai de réalisation des travaux pour un projet de développement résidentiel composé de huit (8) triplex jumelés et deux (2) triplex isolés
- *Modification de la condition de délai - Les travaux de construction soient terminés au plus tard le 31 décembre 2024*
 - *District : 5*
- 3.5 Adoption du règlement 0309-503 amendant le règlement 0309-000 sur le zonage, tel que déjà amendé - PR-0309-503
- *Amendement au règlement*
 - *Modification aux grilles des usages et des normes en ajoutant la zone C-2210 « Annexe 1 »*
 - *District : 1 et 5*

- 3.6 Adoption avec modifications du règlement 0313-035 amendant le règlement 0313-000 relatif aux permis et aux certificats, tel que déjà amendé - PR 0313-035
- Amendement au règlement
 - L'adoption du présent règlement s'effectue avec modifications au projet de règlement : Article 1 et 2 : En ajoutant, après les mots « en bordure », les mots « de la façade principale de la construction projetée »
 - Condition d'émission de permis de construction – Modification de l'obligation de la présence des services municipaux d'aqueduc et d'égouts sanitaires
 - District : Tous
- 3.7 Adoption du règlement 0309-505 amendant le règlement 0309-000 sur le zonage, tel que déjà amendé - PR-0309-505
- Amendement au règlement
 - Modification de l'article 1831.291 intitulé « Clôture » afin de permettre les clôtures pour les habitations d'usages « H-2 »
 - District : 2
- 3.8 Adoption du règlement 0300-015 amendant le règlement 0300-000 sur le plan d'urbanisme de la Ville de Saint-Jérôme, tel que déjà amendé - PR-0300-015
- Amendement au règlement
 - Modification de la partie 3 intitulée « La mise en œuvre » à la section « grandes affectations du sol et densités de son occupation » - Autorisation sur les lots partiellement desservis d'une superficie de 1500 m²
 - Abrogation des paragraphes 4 et 5 de la phrase « à l'exception du noyau villageois de l'ancienne municipalité de Bellefeuille »
 - District : 12
- 3.9 Adoption d'un second projet d'amendement au règlement 0309-000 sur le zonage, tel que déjà amendé - PR 0309-504
- Amendement au règlement
 - Modification du plan de zonage afin d'agrandir la zone H-50 à même la zone H-51, F-52C-54, C-122, C-119, C-118 tel que démontré à l'annexe 1
 - Modification de la grille des usages et normes de la zone H-121, H-120, C-117, C-59, C-51.2 tel que décrit à l'annexe 2
 - District : 10, 11 et 12
- 3.10 Adoption de la résolution - modification de la résolution CM-13264/19-09-17 (et la résolution de correction CM-13113/19 06 18) du PPCMOI-2019-00068 en ce qui a trait à la condition de délai des travaux pour un projet de construction d'un bâtiment à usages mixtes, usage du groupe « commerce (C) » au rez-de-chaussée et usage du groupe « habitation (H) » de seize (16) logements aux étages
- Modification de la condition de délai – Les travaux soient débutés dans les trois (3) ans suivant l'entrée en vigueur du présent PPCMOI
 - District : 6
- 3.11 Adoption du règlement 0309-495 amendant le règlement 0309-000 sur le zonage, tel que déjà amendé - PR-0309-495
- Amendement au règlement
 - Afin de ne pas assujettir l'usage additionnel à un usage du groupe « habitation », de service de garde en milieu familial, à l'obligation d'être exercé par la personne qui a son domicile principal dans ledit logement.
 - District : Tous
- 3.12 Avis de motion – Amendement au règlement 0317-000 sur les usages conditionnels de la Ville de Saint-Jérôme, tel que déjà amendé - PR 0317-003
- Amendement au règlement
 - Afin de permettre l'usage conditionnel de « service de garderie (prémamanuelle, moins de 50 % de poupons) » dans certaines zones visées.
 - District : Tous
- 3.12.1 Adoption d'un projet d'amendement au règlement 0317-000 sur les usages conditionnels de la Ville de Saint-Jérôme, tel que déjà amendé - PR 0317-003
- 3.13 Avis de motion - Amendement au règlement 0309-000 sur le zonage, tel que déjà amendé - PR 0309-502
- Amendement au règlement
 - Afin de prescrire des dispositions normatives relatives à un usage de « service de garderie (prémamanuelle, moins de 50 % de poupons) (6541) », autorisé à titre d'usage conditionnel.
 - District : Tous

- 3.13.1 Adoption d'un projet d'amendement au règlement 0309-000 sur le zonage, tel que déjà amendé - PR 0309 502
- 3.14 Avis de motion - Amendement au règlement 0309-000 sur le zonage, tel que déjà amendé - PR 0309-507
- Amendement au règlement
 - Afin de permettre l'usage « maison pour personnes en difficulté (6542) » dans la zone c-2308 et d'ajouter une disposition particulière pour cet usage
 - Districts : 1 et 9
- 3.14 Adoption d'un projet d'amendement au règlement 0309-000 sur le zonage, tel que déjà amendé - PR 0309 507
- 3.15 Avis de motion - Amendement au règlement 0310-000 sur le lotissement, tel que déjà amendé - PR 0310-014
- Amendement au règlement
 - Afin de modifier des dispositions applicables à la compensation pour les fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels et d'abroger la disposition portant sur la somme à verser pour un terrain construit
 - District : Tous
- 3.15.1 Adoption d'un projet d'amendement au règlement 0310-000 sur le lotissement tel que déjà amendé - PR 0310-014
- 3.16 Avis de motion - amendement au règlement 0309-000 sur le zonage, tel que déjà amendé - PR 0309-509
- Amendement au règlement
 - Afin de modifier les limites des zones H-1074 et H-1087.1 et de réduire la marge latérale minimale pour la classe d'usages « H-4 » dans la zone H-1087.1
 - Districts : 10 et 11
- 3.16.1 Adoption d'un projet d'amendement au règlement 0309-000 sur le zonage, tel que déjà amendé - PR 0309 509
- 3.17 Adoption d'un projet de résolution concernant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) de la Ville de Saint-Jérôme en vertu du règlement 0319-000 – PPCMOI-2022-20057 - Rue du Pavillon (Lot 4 033 624 du cadastre du Québec)
- Autoriser un projet de construction de trois (3) habitations de la classe d'usages « Habitation multifamiliale isolée (H-5) » de respectivement vingt-huit (28), cinquante-neuf (59) et soixante-sept (67) logements
 - District : 2
- 3.18 Dérogation mineure no DM-2022-20096 – 935, rue Saint-Vincent – Lot 3 944 401 du cadastre du Québec
- Habitation unifamiliale isolée - façade principale – maçonnerie
 - District : 10
- 3.19 Dérogation mineure no DM-2022-20098 – 958, rue Châteauneuf – Lot 3 242 863 du cadastre du Québec
- Implantation d'un garage privé isolé situé en cour arrière
 - District : 11
- 3.20 Dérogation mineure no DM-2022-20073 – 2141, rue Saint-Georges – Lot 4 034 938 du cadastre du Québec
- Construction habitation multifamiliale isolée de douze logements - aire de stationnement - aire gazonnée ou un aménagement paysager
 - District : 2
- 3.21 Avis de motion – Règlement amendant le règlement 0308-000 relatif à l'urbanisme et à la sécurité incendie, tel que déjà amendé – PR-0308-032
- Amendement au règlement
 - afin d'ajouter les définitions des mots « logement juxtaposé », « mezzanine » et « toit-terrasse »
 - District : Tous
- 3.21.1 Adoption d'un projet d'amendement au règlement 0308-000 relatif à l'urbanisme et à la sécurité incendie, tel que déjà amendé - PR 0308-032

3.22 Avis de motion - Amendement au règlement 0309-000 sur le zonage, tel que déjà amendé - PR 0309-510

- Amendement au règlement
- Afin de préciser qu'un bâtiment principal relié par un garage attenant ou intégré est considéré comme un seul bâtiment principal, ne pas tenir compte d'une mezzanine dans le calcul de la hauteur en mètre d'un bâtiment principal comportant un toit plat, de permettre les gymnases et les piscines à titre d'usage additionnel pour les bâtiments de haute densité dans tout le bâtiment, autorisé un toit-terrasse pour un bâtiment résidentiel de 4 étages et plus, pour tout type de projet intégré préciser les dispositions réglementaires qui ont préséance, abroger les normes d'aménagement des chemins d'accès et seulement faire référence au code et abroger les normes exigeant une distance entre un bâtiment et une conduite d'aqueduc ou d'égout, pour un projet résidentiel intégré, établir la marge d'isolement en fonction de la hauteur de chaque bâtiment
- District : Tous

3.22.1 Adoption d'un projet d'amendement au règlement 0309-000 sur le zonage, tel que déjà amendé - PR 0309 510

4.- DEMANDE DE PERMIS – PIIA - DÉMOLITION

- 4.1 Demandes de permis dans le cadre de plans d'intégration et d'implantation architecturale
- 2 permis
- 4.2 Autorisation – Démolition no 2022-20074 – 290, rue de Montigny - Lot 3 943 259 du cadastre du Québec
- District : 6

5.- PAIEMENTS DIVERS

- 5.1 Dépôt – Liste des contrats octroyés par le comité exécutif et liste des dépenses contenues dans le registre des chèques – Septembre 2022
- 5.2 Rapport sur la délégation de pouvoir – Liste des commandes et variations budgétaires – Septembre 2022
- 5.3 Dépôt – Rapport sur la délégation de pouvoir - Liste de consommation des produits en inventaire – Septembre 2022
- 5.4 Budget révisé (2022) – Office municipal d'habitation de Saint Jérôme - Autorisation de verser la contribution additionnelle de la Ville
- Montant additionnel de 30 605\$ portant la contribution totale à 252 469\$ pour l'année 2022
- 5.5 Transferts de crédit– Paiement comptant 2022 pour des projets d'investissement

6.- ADJUDICATIONS - SOUMISSIONS

- 6.1 Contrat pour l'achat de pneus neufs, rechapés et remoulés pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2025 (2021-BS-006)
- Adjudication à Bridgestone Canada Inc, Pneu Continental Tire Inc. Goodyear Canada Inc, et Pneus Toyo Canada Inc, pour un montant total maximal de 385 094,70\$ taxes incluses
- 6.2 Option de prolongation de contrat - Année 2023 – Services professionnels d'experts en sinistre pour des réclamations en dommages – 2019-HP-011
- Option de prolongation pour l'année 2023 auprès de Authentik pour un montant 108 335,19 \$, portant la valeur totale du contrat à un montant de 405 120,38\$ taxes incluses
- 6.3 Modification des dispositions de l'entente 2013-GG-001 (2005-0007) relative à la fourniture de services de gestion du parc d'équipements roulant (CGER)
- Modification de l'entente pour tenir compte du retrait de la couverture des accidents de notre entente de service. La Ville doit conséquemment prendre en charge, à compter du 01 janvier 2022, la couverture assurance pour les dommages aux véhicules en location fournis par la CGER.
- 6.4 Adjudication de contrat – Services professionnels pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées (2022-005-HP)
- Nordikeau, pour un montant totale de 678 352,50 \$ taxes incluses

- 6.5 Option de prolongation de contrat – Renouvellement du contrat de vidange, de transport et de disposition des boues des fosses septiques sur le territoire de la Ville de Saint-Jérôme pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2024 (2020-BS-005)
- *Groupe Sanivac inc. », pour un montant estimé de 499 369,14 \$ taxes incluses ajusté annuellement selon l'indice des prix à la consommation (province de Québec) et portant la valeur totale du contrat à un montant potentiel de 918 345,08 \$ taxes incluses*
- 6.6 Adjudication de contrat – Dépenses et termes de remboursement – Travaux de réfection d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de chaussée, de trottoirs, de bordures et d'éclairage sur la rue des Cèdres et la rue Laviolette entre le boulevard Monseigneur-Dubois et la rue Lauzon (SOUM-2019-8)
- *9267-7368 Québec inc. (A. Desormeaux Excavation», pour un montant totale de 4 796 930,58 \$ taxes et contingences incluses*
 - *Dépenses et termes de remboursement afin d'imputer une partie des coûts au règlement numéro 0917-000 règlement parapluie décrétant des travaux de réfection de longues sections de pavage, trottoirs, bordures, drainage, éclairage et systèmes de gestion de la circulation à divers endroits de la Ville de Saint Jérôme, ainsi qu'un emprunt de 12 000 000 \$:*
 - *Terme de 20 ans*
 - *À l'ensemble des immeubles*
- 6.7 Octroi d'une année d'option- Achat de pièce de regards et puisards pour 2023 (2021-BS-011)
- *St-Germain Égouts et Aqueduc inc., pour un montant totale de 131 177,62 \$ taxes incluses l'ajout de cette période optionnelle porte la valeur totale du contrat à une montant de 303 306,69 \$ taxes incluses*
- 6.8 Contrats de service d'entretien de logiciels et soutien des applications (CESA) avec PG Solutions inc. - 2023 à 2027 (2023 GG 002)
- *PG Solutions pour un montant de 1 915 639,76 \$ taxes incluses, payable en 5 versements, soit 368 106,26 \$ en 2023, 375 468,38 \$ en 2024, 382 977,75 \$ en 2025, 390 637,31 \$ en 2026 et 398 450,05 \$ en 2027*

7.- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 7.1 Convention de bail pour le club de gymnastique le Zénith de Saint-Jérôme
- *Loyer annuel de 219 983,40 \$ indexé*
 - *Bail se terminant le 31 décembre 2027*
- 7.2 Projet de collecte de la matière organique auprès de gros générateurs - Demande d'aide financière - Programme de soutien à gestion de la matière organique dans le secteur des ICI (Recyc-Québec)
- *Le programme de Recyc-Québec finance 70 % des dépenses admissibles pour des projets et que ledit projet pour la Ville est évalué à 150 000 \$*
- 7.3 Traverse du Parc linéaire
- *Demande au ministère des Transports du Québec*
- 7.4 Politique de la gestion de la dette
- 7.5 Protocole d'entente – Fourniture de luminaires de rues au DEL incluant l'installation ainsi que des services d'analyse écoénergétique et de conception à Saint-Jérôme (VP 2021-67) - Analyse de faisabilité et réalisation des travaux
- 7.6 Nomination de la rue Simone-Dubouil (secteur Bellefeuille)
- 7.7 Programmation des travaux n°2 – Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ)
- 7.8 Protocole d'entente – Projet « Boisé sud de La Salette »– Travaux de 1er et 2e étape – PR 2020-20 – Promoteur « 9424-2146 Québec inc. »
- *Contribution municipales*
- 7.9 Autorisation de solliciter pendant la grande guignolée des médias – Moisson Laurentides
- 7.10 Procuracy pour la signature de protocoles d'entente - Demandes d'aides financières – fond pour le transport actif (FTA)- Programme permanent pour le transport en commun (PPTC)

7.11 Vente des lots 2 137 815, 2 137 860 et 2 140 606 du cadastre du Québec – Gestion Marcillaud inc.

8.- CAPITAL HUMAIN

8.1 Révision de la politique de dotation

8.2 Nomination – Directrice par intérim – Service du capital humain
➤ *Élise Sarrazin*

8.3 Restructuration du Service police - Nominations

9.- PÉRIODE DE QUESTIONS - CLÔTURE

9.1 Public – Seconde période de questions

9.2 Dépôt d'avis de proposition par les membres du conseil

9.3 Parole au conseil

9.4 Levée de l'assemblée

Prochaine séance ordinaire : Le 15 novembre 2022